

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
PERIODE 2017/2019**

portant sur les modalités de la subvention départementale  
à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L.) Alsace

Entre :

- le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG Place du Quartier-Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'une part,

et

- l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L.) Alsace dont le siège social est situé au 15, Rue des Ecrivains 67000 STRASBOURG, représentée par son Président, ci-après désigné par les termes « l'association »

d'autre part,

**VU** le contrat d'objectifs signé entre les parties le 11 septembre 2017 ;

**VU** l'avenant à la convention d'objectifs (2017-2019) signé entre les parties le 23 juillet 2018 ;

**VU** la délibération n° XXX de la Commission Permanente en date du 30 septembre 2019 ;

il est arrêté et convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat d'objectifs conclu entre le Département et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L.) Alsace.

Une action supplémentaire est inscrite.

- **Action 6** Créer un partenariat renforcé avec l'UGSEL pour développer des actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

En date du 04 avril 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé d'agir *au travers de 10 actions concrètes pour faire bouger les mentalités*, pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre. L'action N°6 : Créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer des actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

L'UGSEL Alsace propose d'inscrire les interventions suivantes en phase avec les orientations du Département :

- en utilisant le logo COEXIST du Conseil Départemental du Bas-Rhin sur un roll-up et une bâche. Ce logo est associé à la mascotte UGSY et au slogan de l'UGSEL

« Eduquer tout un sport ». Ils seront utilisés avant chaque rencontre sportive dès la rentrée scolaire 2019.

- en présentant le logo aux collégiens et en échangeant sur la notion de respect des différences dans le sport.

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un roll-up et d'une bâche à utiliser avant chaque rencontre sportive.</li> <li>- Sensibilisation des jeunes au respect de l'autre et des différences dans le sport lors de rencontres sportives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes participants aux rencontres sportives par collèges et évènements.</li> <li>- Nombre de rencontres sportives où les le roll-up et la bâche ont été utilisés (liste des évènements).</li> </ul>

C'est à ce titre que la subvention du Département du Bas-Rhin sera revalorisée dans le cadre de la convention financière 2019.

L'alinéa 4 du point III « Suivi financier » de la convention d'objectifs conclue entre le Département et l'U.G.S.E.L. Alsace sur la période 2017/2019 est modifié comme suit :

### ➤ **III. - Suivi financier**

Au regard des engagements imposés par la présente convention d'objectifs et sous la condition qu'elle en remplira réellement tous les clauses, le Département subventionnera l'association à concurrence d'un montant prévisionnel de :

**10 140 €** réparti comme suit :

- 2 880 € en 2017 ;
- 3 380 € en 2018 ;
- 3 880 € (2 880 € + 1 000 € pour l'action supplémentaire N° 6) en 2019.

Les contributions financières annuelles du Département ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'association de ses engagements ;
- *la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.*

### **ARTICLE 2 :**

Les autres dispositifs de la convention d'objectifs signée le 11 septembre 2017 et de l'avenant signé le 23 juillet 2018 demeurent inchangés.

Fait à STRASBOURG, le

Pour l'Union Générale Sportive de  
l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) Alsace  
Le Président,

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric BIERRY